

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
1 22 08

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Subvention en faveur du cluster Actium Grand Marché de Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et l'emploi et de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du redéploiement du MIN de Châteaurenard – Provence et la mise en œuvre du futur Grand Marché de Provence à horizon 2021-2022, les opérateurs des différents métiers de la filière ont créé une association au service des filières agricoles et agroalimentaires de Provence : le cluster Actium Grand Marché de Provence.

Cette association loi 1901 regroupe 7 collèges, de l'amont à l'aval de la filière avec la production, le négoce, la distribution (incluant le commerce de détail), les industries agroalimentaires, la logistique, les services et les institutionnels. Actuellement, les adhérents sont plus de 60 et représentent près de 2 900 emplois et 600 M d'€ de chiffre d'affaires. Elle est présidée par Stéphane GORI, gérant de société à Châteaurenard.

L'objectif principal de ce cluster est de structurer, animer et promouvoir les actions des opérateurs des filières agricole et agroalimentaire de Provence, tout en accompagnant le projet du Grand Marché de Provence en incarnant la vision du projet des opérateurs économiques.

Il leur permet ainsi de se regrouper pour mutualiser les moyens, en vue de bénéficier d'une meilleure représentation sur le plan régional, national et international en termes commerciaux, de communication et de promotion.

Concrètement, les actions du cluster s'articulent autour des axes suivants :

- Appui à l'organisation d'actions diverses pour les membres (rendez-vous, invitations, comptes rendus de réunions, réservations d'espace pour les salons, gestion des prestataires, diffusion de la newsletter, la gestion du compte bancaire, comptabilité, courriers, etc....) ;
- Animation des groupes de travail avec une équipe d'experts techniques ou juridiques, spécialistes des filières agricole et agroalimentaire sur les thèmes suivants : mise en marché *via* des outils numériques, structuration de la filière bio, marketing territorial et stratégie de la marque, infrastructures et dessertes nécessaires,...
- Promotion du cluster et du futur Grand Marché de Provence pour recruter de nouveaux adhérents (programme d'adhésion, logiciel CRM, site web, newsletter mensuelle et mailing) ;

- Organisation de salons en France et à l'étranger pour la promotion des opérateurs de la filière, la prospection de clients, la visibilité des adhérents du cluster, la conquête de nouveaux marchés ;
- Travail de structuration et d'anticipation sur l'emploi concrétisé par la signature d'une convention cadre avec pôle emploi, l'identification des besoins précis des entreprises, la mise en place de formations adaptées, un accompagnement dans les dispositifs de recrutement.

Au regard de l'engagement fort du Département en faveur de la restructuration du MIN et, plus largement, compte tenu de l'importance de ce secteur dans l'économie départementale, ce projet présente un intérêt indéniable pour le territoire, en termes de création d'emplois et de structuration et dynamisation des filières agricole et agroalimentaire provençales.

Parallèlement, il rejoint de nombreuses priorités de notre collectivité :

- L'approvisionnement "restauration hors foyer" (RHF ou RHD) des établissements publics pour lequel le Département est compétent (collèges, maison de retraites, ...)
- Les réflexions menées par ce dernier dans le cadre de la promotion de l'outil d'achats publics auprès des agriculteurs AGRILocal 13 ;
- Les programmes des futurs pôles logistiques et transformation de produits bio et locaux ;
- La valorisation des filières agricole et agroalimentaire du territoire sur les salons et manifestations en France et à l'étranger ;
- La mise en place d'actions en faveur de l'emploi

Le cluster Grand Marché de Provence sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 98 000 €. L'Etat, via le FNADT, est sollicité à hauteur de 60 000 € et Terre de Provence Agglomération est sollicitée à hauteur de 20 000 €

Au regard de ces éléments, il est proposé d'accorder au cluster Grand Marché de Provence une subvention de fonctionnement de 60 000 € au titre de deux délégations pour 2020, économie et emploi (22 000 €) et agriculture (38 000 €).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL